

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Le mardi trois février deux mille vingt-six le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Alexandre MARZUCCHI ; Eric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Isabelle DESCHAMPS

Membres absents : Kati SZAKALY ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Laura MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET

Pouvoirs : Sandrine SALANEUVE à Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 25

Date de Convocation : 28 janvier 2026

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2026-10 – REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE PERMANENTE 2026 N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le titre II du livre II de la deuxième partie (parties législative et réglementaire) ;

Vu la grille des tarifications permanentes ;

Considérant qu'il y a lieu de définir un cas de gratuité supplémentaire dans la grille tarifaire permanente concernant l'utilisation des salles par les candidats, listes et partis dans les six mois précédents le scrutin du premier tour des élections municipales et entre les deux tours le cas échéant ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : De créer le cas d'exonération suivant :

**CAS PARTICULIER : PRET DE SALLES EN
PERIODES PREELECTORALE ET ELECTORALE**

Mise à disposition aux candidats, listes et partis (y compris pour des réunions publiques) dans les six mois précédents le scrutin du premier tour des élections municipales et entre les deux tours le cas échéant, sous réserve de leur disponibilité, des salles suivantes : salle de la Celle, salles de vie citoyenne, salles des Eclats, salle J. Prévert, salle de l'Arbuel	/ évènement	Gratuité
--	-------------	----------

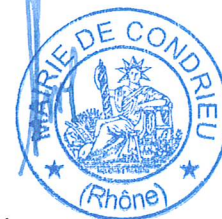
Article 2 : De modifier la grille tarifaire permanente en conséquence.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 4 février 2026

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,

Béatrice TRANCHAND